



Municipalité de Hérrouxville
1160, rang Saint-Pierre-Sud,
Hérrouxville, Québec, G0X 1J0
Téléphone : (418) 365-7135

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chapitre A-19.1) un avis public est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra, **le 13 octobre 2026 à 19h30**, à la salle municipale, située au 1060, rang Saint-Pierre-Sud, le Conseil municipal statuera sur une (1) demande de dérogation mineure à une disposition du Règlement de zonage portant le numéro 203-2011 et de ses amendements.

Lot : 4 861 595 sur la rue Gagnon

Objet : Obtenir un permis pour la construction d'un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial avec une marge avant de 5,7 mètres, alors que la réglementation exige 7,6 mètres.

*Règlement de zonage numéro 203-2011 - Grille des spécifications pour la zone 76-Rb :
« Normes d'implantation - Marge de recul avant minimale (m) - 7,6 mètres »*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure en transmettant ses commentaires par courrier au bureau municipal ou par courriel à inspecteur.her@regionmekinac.com, au plus tard le 12 octobre 2026 OU lors de l'assemblée prévue à cette fin, le 13 octobre 2026 à 19h30.

CERTIFIE VRAIE COPIE

Donné à Hérrouxville
Ce 23e jour du mois de septembre 2026


Denise Cossette

Directrice générale et greffière-trésorière